

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor d'emmener le ministre de la Défense nationale à l'écart, de lui taper sur les doigts et de lui faire la leçon sur l'art de dépenser judicieusement.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PEINE CAPITALE

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, deux assassins reconnus coupables, qui auraient dû être exécutés après leur premier méfait, et qui purgeaient une peine d'emprisonnement à vie à Archambault, ont récidivé. A cause d'eux, trois Canadiens plus productifs ont perdu la vie; ils ont été massacrés de sang froid. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à rétablir la peine capitale pour les personnes reconnues coupables, sans l'ombre d'un doute, d'avoir commis un homicide.

Combien d'autres victimes innocentes vont-elles mourir avant que le gouvernement ne se décide à faire quelque chose?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, d'après le *Star* de Toronto de ce matin, les députés libéraux auraient reçu le consigne de répandre de bonnes nouvelles à propos d'une relance économique, pour contredire les rumeurs de plus en plus nombreuses sur le désastre économique que constituent les programmes politiques des libéraux pour des millions de Canadiens. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre prévienne le ministre de l'Emploi et de l'Immigration que le programme de création d'emplois de 300 millions de dollars annoncé récemment est destiné à 97 p. 100 à des circonscriptions détenues par des libéraux, et qu'elle lui fasse savoir, ainsi qu'à ce gouvernement libéral indigne de notre confiance, que ce favoritisme flagrant est de très mauvais augure pour la démocratie au Canada.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RAPPORT SUR LES VOYAGES EN AVION DES FONCTIONNAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le mois prochain, les cadres supérieurs de Radio-Canada vont à Cap Canaveral en avion pour assister au lancement d'Anik sur les plages ensoleillées de la Floride, malgré qu'ils ne pourront pas être à moins d'un demi-mille du lieu du lancement et qu'ils devront peut-être le suivre à la télévision; de tels déplacements ne se justifient pas lorsque le budget de la recherche et le budget d'exploitation des stations de Radio-Canada sont réduits au minimum; d'ailleurs, pour un prix comparable à celui de ces vols, on pourrait permettre à certaines localités du Canada, comme Atlin, de capter les émissions radiophoniques de Radio-Canada—et il est certain que le droit de recevoir les signaux radio est plus important que le voyage d'agrément en Floride. Aussi, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (Mr. Sargeant):

Que le président du Conseil du Trésor rende public immédiatement le rapport sur les voyages en avion effectués par les fonctionnaires au Canada et à l'étranger qui est terminé et qu'il a reçu depuis une semaine, et qu'il établisse des directives suffisamment strictes pour empêcher les fonctionnaires d'effectuer des déplacements en avion qui ne sont pas absolument indispensables et des directives stipulant clairement qu'il faut utiliser le courrier et le téléphone pour les communications et, dans la mesure du possible, le train ou l'autobus pour aller aux réunions.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE D'OBSERVER UNE MINUTE DE SILENCE PAR RESPECT POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE À BEYROUTH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le président, je voudrais joindre ma voix à celle du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui a tenté sans succès d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Je considère scandaleux que certaines personnes consacrent autant d'énergie à lutter pour le confort et l'opulence de la Chambre et contre une rationalisation des salaires lorsque, présentement, des milliers d'enfants, qui pourraient être les nôtres, des adolescents, des femmes, sont innocemment victimes d'affrontements militaires entre gens civilisés, comme c'est présentement la situation à Beyrouth. Toutes les guerres conventionnelles qui se déroulent au front ou sur les champs de bataille sont bien sûr cruelles, mais celle-ci se déroule en pleine ville sur la tête des enfants; elle les traumatise, les rend infirmes pour le reste de leurs jours, et ceci est à mon avis de la barbarie. Je propose donc à mes collègues, et j'espère obtenir le consentement unanime de la Chambre, qu'à la fin de la période des questions orales, la Chambre observe une minute de silence non seulement par respect mais surtout par considération pour ces victimes innocentes, minute qui devrait nous permettre de méditer sur des formes et des modalités et de réconfort d'aide à leur apporter.